



## Est ce qu'il faut que je règle par chèque mes courses ?

-----  
Par Anna011

Bonsoir je m'explique mon père est à l'EHPAD et moi je vis avec ma mère pour l'aider et ma sœur m'encourage à payer les courses de ma mère par chèque de ma mère (je suis par procuration) que plutôt par carte bancaire. C'est pour l'avenir parce qu'il faut des preuves par rapport à mes sœurs quand ma mère ne sera plus là ainsi que mon père. Qu'en pensez-vous ? Merci de vos réponses

-----  
Par kang74

Bonjour

Pourquoi votre mère n'est pas apte à gérer elle-même le paiement de ses courses ? Comprenez qu'une procuration peut être toujours remise en cause si la personne n'est plus apte à faire certaines choses, et qu'elle ne vous protégera de rien si vous avez une fratrie qui voudra faire valoir que vous vous êtes servi dans les caisses ...

Votre père en EPHAD doit déjà avoir une mesure de protection : que dit le tuteur ?

-----  
Par Anna011

Bonsoir ma mère elle ne peut plus les faire dans le magasin les courses et une de mes sœurs m'encourage à le faire par chèque moi personnellement je préférerais régler avec carte bancaire et après elle me règle en fin de mois mais ma sœur me conseillerait de faire autrement comme j'ai expliqué en premier c'est une histoire d'avoir des preuves pour l'avenir comme quoi je lui ai bien fait ses courses chaque mois c'est par rapport à ma famille

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Que ce soit par chèque ou par carte, il y a la même traçabilité.

En plus sur le relevé de compte mensuel, le paiement par carte mentionne le nom du magasin, alors que le paiement par chèque ne mentionne que le numéro du chèque.

Question : vous payez ces courses avec votre propre carte bancaire ? Et en fin de mois votre mère vous fait un chèque du montant total ?

On comprend que votre mère ne peut plus se déplacer mais a encore toutes ses facultés pour gérer son compte bancaire : est-ce bien le cas ?

-----  
Par Anna011

Oui c'est bien ça je paye avec ma carte bancaire et après elle me règle en chèque fin de mois je préférerais comme ça. Oui ma mère a encore ses facultés mentales pour le moment. Oui c'est vrai qu'il y a une traçabilité pour carte bancaire

-----  
Par yapasdequoi

Si la situation vous convient à vous et à votre mère, il n'y a pas de raison de faire autrement.  
Si vous voulez mettre tout le monde à l'abri de litiges, dites à votre mère de résilier la procuration.

-----  
Par yapasdequoi

Et gardez bien tous les tickets de caisse. Que ce soit payé par carte ou par chèque.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si vous craignez vraiment les problèmes gardez de côté une copie des tickets de caisse, par exemple en les scannant ou en les enregistrant sur l'application du magasin.

Votre mère ayant ses facultés, elle gère son argent comme elle veut.

Le prix de ses courses ne doit pas atteindre des sommes délirantes. Puisque votre mère ne fait pas d'achats par elle-même pour son quotidien, il sera assez évident que la somme qu'elle vous rembourse en fin de mois correspond à sa nourriture et ses produits ménagers.

Après, si votre mère toutes ses facultés mais ne peut se déplacer aisément, avoir une procuration est utile. En cas de souci avec la banque, personne ne pourra régler le problème à sa place.

Il ne faut pas inverser la charge de la preuve, si quelqu'un vous reproche quelque chose c'est à lui de le démontrer. Il vaut à mon avis mieux prendre la bonne habitude de tenir une comptabilité et de garder les justificatifs pour anticiper d'éventuels problèmes que d'entraver les choix de votre mère.

De toute façon si quelqu'un est de mauvaise foi dans votre fratrie, il vous reprochera tout aussi bien de toucher de l'argent de votre mère que d'utiliser la procuration. Et s'ils sont de bonne foi ils comprendront facilement que votre mère avait besoin d'acheter à manger régulièrement.

-----  
Par Anna011

Bonsoir oui j'y avais pensé avoir une comptabilité et garder tous les tickets de caisse dans un carnet mois après mois. Sinon je n'ai pas de problème avec les frères et sœurs sauf peut-être avec une et c'est pour ça qu'il faut que je prouve ce que je fais durant la garde de ma mère merci bien !

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

j'y avais pensé avoir une comptabilité et garder tous les tickets de caisse dans un carnet mois après mois. Il vaut mieux faire comme Isadore l'a conseillé en scannant ou en enregistrant sur l'appli du magasin.

En effet, l'encre utilisée pour certains tickets de caisse pâlit, voire s'efface totalement avec le temps, la faute à l'impression thermique.

Vous scannez et envoyez le scan à vos frères et sœurs chaque fois que votre mère vous rembourse. C'est contraignant, mais il me semble qu'ainsi vous êtes couverte.

Et je confirme que le paiement par CB est bien plus traçable que celui par chèque.

Je suppose que vos parents, ou vous, avez fait en sorte que toutes les dépenses contraintes, impôts et taxes, eau, gaz, électricité, assurance, etc., soient prélevées.

-----  
Par Isadore

Vous scannez et envoyez le scan à vos frères et sœurs chaque fois que votre mère vous rembourse. C'est contraignant, mais il me semble qu'ainsi vous êtes couverte.

Personnellement, je ne ferai pas cela (envoyer les tickets). Je trouve cela intrusif pour la mère, qui n'a pas forcément envie que tous ses enfants sachent qu'elle abuse des bonbons à la menthe ou aient accès à la liste de ses produits d'hygiène. Et si un jour elle décide de se payer une petite folie, ben ce serait dommage qu'elle y renonce parce qu'un de ses enfants décrète que ce n'est pas "raisonnable" (soit pour ses finances soit pour sa santé).

Les enfants n'ont de manière générale pas à savoir comment elle dépense son argent.

Je ne conseille pas de se montrer précautionneux à l'extrême, car rien n'empêchera un mauvais coucheur de faire son cinéma.

Je pense qu'il faut agir comme un mandataire prudent et garder trace des achats car après tout la mère, en tant que mandante, pourrait demander des comptes. Peut-être même qu'elle tient une comptabilité personnelle. Cela peut aussi servir en cas de demande de pension pour son époux ou pour elle-même (justifier ses dépenses courantes).

Mais franchement, sauf si telle est la volonté de la mère, je laisserais le reste de la fratrie à sa place.

En effet, l'encre utilisée pour certains tickets de caisse pâlit,

Oui, ça ne tient pas très longtemps (quelques mois en général). On peut les stocker pour en scanner plusieurs d'un coup).

-----  
Par Anna011

Bonjour pour ma mère elle me fait confiance pour les courses ainsi que mes frères et sœurs sauf peut être une où je me méfie un peu c'est pour ça qu'un faut que je garde de bien les tickets et pourquoi pas les scanner. merci bien..